

ATOUT LINGE

Association

*24 chemin de la Taillée
85120 LA CHATAIGNERAIE*

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport sur les comptes annuels



Didier BOYÉ
Frédéric MEUNIER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - 146 Boulevard Ampère - 79180 CHAURAY
Tél. 05 49 17 83 50 - Fax 05 49 17 83 55 - E-mail : niort-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Membres de l'Association ATOUT LINGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATOUT LINGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Fait significatif » de l'annexe des comptes annuels concernant la dotation exceptionnelle aux provisions pour risque.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- La correcte application des règles et méthodes comptables mentionnées dans l'annexe comptable et retenues pour l'établissement des comptes annuels, notamment pour le traitement des subventions et des fonds dédiés.

- S'agissant de la continuité d'exploitation, l'analyse des risques financiers de l'association et des conditions d'exploitation prévues pour le prochain exercice au travers le budget 2019 et les mesures prises pour atteindre les objectifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chauray, le 14 juin 2019

Pour TGS France Audit,



Didier BOYE
Commissaire aux Comptes

BILAN - ATOUT LINGE

Période de l'exercice N : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Période de l'exercice N-1 : du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort. et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles:				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillage industriels	146 444	128 136	18 308	26 465
Autres immobilisations corporelles	53 475	47 058	6 417	12 135
Immobilisations grevées de droit	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2) :				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	15	0	15	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 650	0	1 650	2 000
Total I	201 584	175 193	26 391	40 600
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production [biens et services] (a)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	1 295	0	1 295	1 738
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	1 080
Créances (3) :				
Créances Clients et Comptes rattachés	46 524	0	46 524	53 253
Autres	127 482	35 882	91 600	165 045
Divers :				
Valeurs mobilières de placement :	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	131 402	0	131 402	83 074
Charges constatées d'avance (3)	1 733	0	1 733	788
Total II	308 436	35 882	272 554	304 978
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Écarts de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV+V)	510 020	211 075	298 945	345 578
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.				

BILAN - ATOUT LINGE

Période de l'exercice N : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Période de l'exercice N-1 : du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres:		
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 805	67 805
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves :	99 728	99 728
Report à nouveau (a)	-6 303	60 486
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (b)	-24 349	-66 789
Autres fonds associatifs:		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	0	0
Legs et donations	0	0
Résultat sous contrôle de tiers financeurs (a)	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	0	4 000
Provisions réglementées	0	0
Droit des propriétaires (commodat)	0	0
Total I	144 882	165 230
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total II	0	0
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	0	0
Sur autres ressources	0	0
Total III	0	0
DETTES (d)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 852	9 918
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (c)	32 356	89 072
Dettes fiscales et sociales	56 775	58 828
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	260	610
Autres dettes	58 821	4 841
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	0	17 078
Total IV	154 063	180 347
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV+V)	298 945	345 578
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs (a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit reporté. (b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit. (c) Dettes sur achats ou prestations de services. (d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.		

COMPTE DE RESULTAT - ATOUT LINGE

Période de l'exercice N : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Période de l'exercice N-1 : du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Exercice N	Exercice (N-1)
Produits d'exploitation (1):		
Production vendue (biens et services) (a)	176 933	143 900
Produits des activités annexes	40 715	65 123
Chiffres d'affaires nets	217 648	209 022
<i>dont à l'exportation:</i>	0	0
Production stockée (b)	-442	1 738
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	637 886	669 512
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	61 020	96 993
Cotisations	520	175
Autres produits (hors cotisations)		
Total I	916 632	977 440
Charges d'exploitation (2):		
Achats de marchandises (c) :	0	0
Variation de stock (d)	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)	44 331	47 935
Variation de stock (d)	0	0
Autres achats et charges externes	110 518	152 654
Impôts, taxes et versements assimilés	15 931	17 010
Salaires et traitements	585 460	664 761
Charges sociales	129 742	144 077
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	0	0
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (e)	17 834	20 921
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0	0
Dotations aux provisions, engagements à réaliser sur sur ressources affectées		
Autres charges	40	33
Total II	903 855	1 047 392
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	12 776	-69 953
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice ou perte transférée III	0	0
Pertes ou bénéfice transféré IV	0	0
Produits financiers :		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	391	462
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total V	391	462

COMPTE DE RESULTAT - ATOUT LINGE

Période de l'exercice N : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Période de l'exercice N-1 : du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Exercice N	Exercice (N-1)
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions*	0	0
Intérêts et charges assimilées	105	157
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total VI	105	157
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	286	305
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	13 062	-69 647
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	228	204
Sur opérations en capital	23	1 922
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total VII	251	2 126
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	887	50
Sur opérations en capital	893	696
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	35 882	1 521
Total VIII	37 662	2 267
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-37 411	-141
Impôts sur les sociétés (IX)	0	0
(+) Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)	0	3 000
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)	0	0
Total des produits (I + III + V + VII+X)	917 273	983 028
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	941 622	1 049 817
Bénéfice ou perte	-24 349	-66 789
* Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits	0	0
Bénévolat	3 473	3 791
Prestations en nature	2 482	2 482
Dons en nature	0	0
Total	5 955	6 273
Charges	0	0
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite des biens et services	2 482	2 482
Personnel Bénévole	3 473	3 791
Total	5 955	6 273
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.		
(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(c) Y compris droits de douane.		
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.		

LES COMPTES ANNUELS :

- Total du bilan : 298.945 €
- Chiffre d'affaires : 217.648 €
- Résultat de l'exercice : - 24.349 €

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 de l'association Atout Linge.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été arrêtés en application des principes comptables du PCG, article 120-1 à 120-4 :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité et importance relative,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

et conformément aux dispositions du plan comptable général tenant compte des spécificités applicables aux associations.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Fait significatif :

Il a été comptabilisé sur l'exercice 2018 une dotation exceptionnelle aux provisions pour risque d'un montant de 35881.86€ pour une créance en date de 2017 sur la subvention «ACI - Aide aux postes – Montant socle 2017 ».

Contributions volontaires en nature

L'association est logée gratuitement par la ville de Saint Hilaire des Loges. L'avantage porte sur les frais de location pour un montant global de 2482.00 €.

BENEVOLAT SUR L' EXERCICE :		Temps
Bénévolat de la vie associative		60
Bénévolat de substitution	Bénévolat opérationnel	7
	Bénévolat fonctionnel	224.50

On ne valorisera pas le bénévolat de la vie associative (temps des réunions AG,CA et bureau).

Valorisation du bénévolat :

Le bénévolat opérationnel est le bénévolat lié directement à la production.

Le bénévolat fonctionnel est le bénévolat associé aux postes de structure de l'association :

- postes administratifs : gestion, administration de l'association (bénévolat fonctionnel administratif) et également entretien ou maintenance (bénévolat fonctionnel d'investissement).
- postes de représentation de l'association et temps d'expertise (qui peuvent être associés aux temps d'un directeur dans une entreprise).

Calculée sur une base de 15 €/heure nous estimons la contribution bénévole à 4372.50 €.

Rémunérations des dirigeants bénévoles et salariés

Les membres du conseil d'administration et du bureau ne perçoivent pas d'indemnités.

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts salaires de l'association s'élèvent à 92 950.80€, pour l'exercice 2018.

Effectifs permanents:

Au 31 décembre 2018 : 8

Au 31 décembre 2017 : 8

Effectifs salariés en insertion:

Au 31 décembre 2018 : 23 F + 6 H

Au 31 décembre 2017 : 27 F + 11 H

Engagements de départ en retraite

Le montant est non significatif

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immo incorporelles Immo corporelles	195 959.07	3 960.00	0.00	199 919.07
Total	195 959.07	3 960.00	0.00	199 919.07

Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements à la fin l'exercice	Amortissements cumulés à la fin l'exercice
Immo incorporelles Immo corporelles	157 359.49	17 833.97	0.00	175 193.46
Total	157 359.49	17 833.97	0.00	175 193.46

Immobilisations corporelles — Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Agencement, installation gén.	Linéaire	7 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 - 3 - 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 ans

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Toutes les créances ont une échéance inférieure à plus ou moins un an.

Les créances clients sont la somme des factures 2018 restant impayées ou non encaissées.

Autres créances

Les autres créances correspondent aux :

- subventions à recevoir
- autre compte : aides aux postes 2017
- aux produits à recevoir de l'OPCA-Uniformation, Ofesa-organisme de formation, cpam et prévoyance, trésor

Autres créances :

44170000 Subventions à recevoir	26 437.85 €
46700000 Autre compte	35 881.86 €
46870000 Produits à recevoir	<u>65 162.50 €</u>
	127 482.21 €

Tableau des mouvements des dépréciation des autres créances

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations autres créances	0	35 881.86	0.00	35 881.86
Total	0	35 881.86	0.00	35 881.86

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 1 733.00 € correspondent à des charges enregistrées comptablement mais qui seront utilisées ou consommées sur l'exercice suivant.

PASSIF

Fonds propres

Les fonds associatifs sans droit de reprise correspondent au montant du report des exercices précédents et aux montants des subventions d'investissements :

10240000	Réserves développement structure	47 930.29 €
10261100	Subv. Investissement – Etat	11 900,00 €
10261400	Subv. Investissement – Communes	12 975.00 €
10261801	Subvention caisse d'Epargne	<u>3 000.00 €</u>
		75 805.29 €

Le report à nouveau est diminué par le déficit de l'exercice 2017 et affiche donc un négatif de : - 6 302.96 €. Les réserves sont identiques à celles de l'exercice 2017 : **99 727.93 €**.

Subventions d'investissements

Les subventions sont enregistrées quand elles sont notifiées à l'association.

Les subventions d'investissement affectées à un actif immobilisé sont enregistrées en capitaux propres (fonds associatifs sans droit de reprise). Les financements ne précisant pas que le renouvellement de l'immobilisation engendre une nouvelle subvention, aucune écriture d'amortissement des subventions est alors comptabilisée.

Fonds dédiés sur autres ressources

Au 31 décembre 2018, les fonds dédiés s'élèvent à 0 € au bilan.

Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit

Suivi des emprunts (capital restant dû)							
	Valeur début 01/01/2018	Intérêts 2018	Remboursement capital	Valeur fin 31/12/2018	Annuité 2018	Capital restant dû à - 1 an	Capital restant dû de +1 ans à -5 ans
Achat camion*	9 917.55	104.76	4 065.96	5 851.59	4 170.72	4119.13	1732.46
Total	9 917.55	104.76	4 065.96	5 851.59	4 170.72	4119.13	1732.46

* Engagements donnés : Gage sur le véhicule automobile à hauteur du capital restant dû.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Toutes les dettes ont une échéance inférieure à un an.

Fournisseurs	25 070.64 €
Fournisseurs fact. non parvenues	<u>7 285.56 €</u>
	32 356.20 €

Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés de 260.00 € correspondent à des dépôts de garantie

Dettes fiscales et sociales

Organismes sociaux :

URSSAF	13 344.00 €
Mutuelle	1 197.99 €
Caisse de retraite	4 315.00 €
Caisse de prévoyance	<u>1 247.11 €</u>
	20 104.10 €

Dettes congés payés :

Provisions congés payés	19 590.61 €
Provisions charges congés payés	<u>6 143.72 €</u>
	25 734.33 €

Autres charges et taxes :

Saisie	25.00€
Autres Charges à Payer(<i>Formation continue+ PEEC</i>)	10 098.81€
Autres Impôts et taxes	<u>812.40€</u>
	10 936.21€

Les autres dettes correspondent pour l'essentiel à un trop perçu en 2018 de l'aide aux postes d'un montant de 22.280,24 € et à une avance sur aides aux postes comptabilisée depuis 2015 pour un montant de 36.160,00 €.

Au 31 décembre 2018, les produits constatés d'avance s'élève a 0 € au bilan.

Information fiscal

Les activités de l'association ne sont pas assujetties aux impôts commerciaux à savoir :

-Impôts sur les sociétés
-TVA
-Contribution Economique Territoriale (CET)

Transferts de charges

Les transferts de charges correspondent en principal :

- aux remboursements par Uniformation (OPCA) des frais de formation (pédagogiques et déplacements).
- à divers remboursements (IJSS, IJ prévoyance, assurance...).

Les charges et produits exceptionnelles

Les charges exceptionnelles correspondent à :

- des non prises en charge par uniformation et des différences règlements clients pour 520.17€,
- des remboursements articles aux clients suite à détérioration pour 372.95€
- des charges sur ex. antérieur pour 886.80 € au titre des charges locatives dues à la CC Pays de Fontenay Vendée.
- une dotation exceptionnelle aux provisions pour risque d'un montant de 35 881.86€ comme relaté en fait significatif

Les produits exceptionnels sont principalement constitués de dons et de produits sur exercice antérieur.1.500

ETAT DU SUIVI DES SUBVENTIONS 2018

Organisme	Subvention Attribuée Investissement	Subv. 2017 Quote part reçue au 31/12/2017	Subv. reçue au 31/12/2018	Subvention à recevoir	Total
IVST Fond Départemental pour l'Insertion Convention FDI 085 17 010	4 000,00 € 05/12/2017		4 000,00 € 16/01/18 + 12/04/18		4 000,00 €
IVST Mairie Fontenay Le Comte - Contrat Ville	4 000,00 € 21/09/2018		4 000,00 € 21/09/2018		4 000,00 €
Organisme	Subvention Attribuée Exploitation	Subv. 2017 Quote part reçue au 31/12/2017	Subv. reçue au 31/12/2018	Subvention à recevoir	Total
ADEME	26 000,00 € 24/07/2017	9 100,00 € 21/12/2017	16 900,00 € 24/12/2018		16 900,00 €
Fond Départemental pour l'Insertion Convention FDI 085 17 003	5 000,00 € 28/07/2017	2 000,00 € 17/08/2017	3 000,00 € 13/07/2018		3 000,00 €
Mairie Foussais Payré	90,00 € 25/04/2018		90,00 € 05/06/2018		90,00 €
Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise	2 000,00 € 01/06/2018		2 000,00 € 01/06/2018		2 000,00 €
Marie de Benet - CCAS	170,00 € 11/06/2018		170,00 € 11/06/2018		170,00 €
Mairie St Martin de Fraigneau	198,00 € 16/07/2018		198,00 € 16/07/2018		198,00 €
Mairie Mouilleron St Germain	150,00 € 24/08/2018		150,00 € 24/08/2018		150,00 €
Fond Départemental pour l'Insertion Convention FDI 085 18 0003	10 000,00 € 23/11/2018		4 000,00 € 07/12/2018	6 000,00 € 05/04/2019	10 000,00 €

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Membres de l'Association ATOUT LINGE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Chauray, le 14 juin 2019

Pour **TGS France AUDIT**,



Didier BOYE
Commissaire aux Comptes